

JPMorgan Funds - Global Value Fund : Exemption partielle temporaire de commissions pour les Classes d'actions S1 et S2

Une exemption partielle de la Commission annuelle de gestion et de conseil des classes d'actions suivantes s'applique temporairement pour une période de 18 mois s'étendant du 1^{er} août 2024 au 31 janvier 2026.

À partir du 1^{er} février 2026, la Commission annuelle de gestion et de conseil sera ramenée aux niveaux définis dans le prospectus.

| Compartiment | Classe d'Actions | Commission annuelle de gestion et de conseil (%) définie dans le Prospectus | Commission annuelle de gestion et de conseil (%) après exemption partielle Du 1 ^{er} août 2024 au 31 janvier 2026 |
|------------------------------------|------------------|---|--|
| JPMorgan Funds - Global Value Fund | S1 | 0,37 | 0,15 |
| JPMorgan Funds - Global Value Fund | S2 | 0,37 | 0,15 |

Tous les autres frais et charges du Compartiment restent inchangés. Les changements n'affecteront pas la manière dont le Compartiment est géré.

Pour toute question concernant les modifications apportées ou tout autre aspect relatif à JPMorgan Funds, veuillez vous adresser à votre représentant local habituel.